

Assemblée extraordinaire tenue, le 19 septembre à 10h, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :

Madame Doris Larose, Monsieur Gilles Payer, Monsieur Robert Bélanger et Monsieur Gaétan Lalande.

Formant quorum sous la Présidence de Monsieur David Pharand

Madame Claire Diné, directrice générale, était aussi présente

Absence motivée : Monsieur Daniel Berthiaume et Madame Nicole Tousignant.

12-09-16849 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit ouverte à 10h40.

Adopté

12-09-16850 Adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant : Avis de motion "Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 180 000\$ et un emprunt de 180 000\$ pour l'acquisition d'un autopompe"

Adopté

12-09-16851 Approbation du taux d'intérêt pour le financement du règlement d'emprunt numéro 2012-02 acquisition d'un camion 6 roues neuf avec les équipements de déneigement, une benne basculante, un système roll-off et installation ainsi que le refinancement des règlements d'emprunt numéros 07-002 acquisition de véhicule et 02-014 l'exécution de travaux d'aqueduc

Il est **résolu** unanimement

QUE la Municipalité de Duhamel accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque nationale** pour son emprunt du 26 septembre 2012 au montant de 293 600 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 2012-02 acquisition d'un camion 6 roues neuf avec les équipements de déneigement, une benne basculante, un système roll-off et installation ainsi que le refinancement des règlements d'emprunt numéros 07-002 acquisition de véhicule et 02-014 l'exécution de travaux d'aqueduc, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

31 600 \$	1,85 %	26 septembre 2013
32 400 \$	2,10 %	26 septembre 2014
33 500 \$	2,30 %	26 septembre 2015
34 600 \$	2,50 %	26 septembre 2016

161 500 \$	2,70 %	26 septembre 2017
-------------------	---------------	--------------------------

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adopté

12-09-16852 Billet d'emprunt pour le règlement d'emprunt numéro 2012-02 acquisition d'un camion 6 roues neuf avec les équipements de déneigement, une benne basculante, un système roll-off et installation ainsi que le refinancement des règlements d'emprunt numéros 07-002 acquisition de véhicule et 02-014 l'exécution de travaux d'aqueduc

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Duhamel souhaite emprunter par billet un montant total de 293 600 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2012-02 camion 6 roues et équipements de déneigement, une benne basculante, un système roll-off et installation	201,500 \$
07-002 acquisition de véhicule	68,000 \$
02-014 l'exécution de travaux d'aqueduc	24,100 \$

Attendu que, la Municipalité de Duhamel désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que, la Municipalité de Duhamel avait, le 19 juin 2012, un montant de 24 100 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 161 620\$, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement numéro 02-014;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est **résolu** unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 293 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt 2012-02, 07-002 et 02-014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 26 septembre 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	31 600 \$
2014.	32 400 \$
2015.	33 500 \$
2016.	34 600 \$
2017.	35 700 \$ (à payer en 2017)
2017.	125 800 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Duhamel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 septembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 02-014 et 2012-02, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que la Municipalité de Duhamel emprunte 24 100 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 3 mois et 7 jours au terme original du règlement numéro 02-14.

Adopté

Avis de motion - Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un autopompe.

Avis de motion est par la présente donnée par Madame Nicole Tousignant, conseillère, de l'adoption, lors d'une assemblée subséquente, d'un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'une autopompe avec équipements. Il y aura dispense de lecture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

12-09-16853 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit fermée à 10h50.

Adopté

David Pharand,
Maire

Claire Dinel, gma
Directrice générale